

PROVINHY D.D.

Code : 0 209 2

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale	PROVINHY D.D.
Utilisation du produit	
Secteur et type d'utilisation	Alcalin liquide INDUSTRIES VINOLES DETARTRANT VINAIRE LIQUIDE DOUX DETARTRAGE INTERIEUR DE CUVES EMAILLEES EPOXY ET REVETEMENTS SENSIBLES
Identification de la Société	Distributeur SAS SOFRALAB 79, avenue A. A. THEVENET BP 1031 MAGENTA 51 319 EPERNAY CEDEX Tél :03 26 51 56 45 Fax :03 26 51 87 60
Appel d'urgence	INRS 30, rue Olivier Noyer 75014 Paris Tél : 01 45 42 59 59 CENTRES ANTI POISONS : Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80 Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11 Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26 Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22 Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger(s) :

C : CORROSIF

Risques principaux :

Provoque de graves brûlures.

Risques pour l'environnement :

Aucun effet dangereux sur l'environnement lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT : Alcalin liquide

a - Substance(s) contribuant au(x) danger(s):

5% <= Hydroxyde de potassium < 25%

b - Autre(s) substance(s) dangereuse(s) au sens de la Directive 1999/45/CE:

1% <= Tensio-actif anionique < 5%

c - Substance(s) non couverte(s) par les points a et b ayant des limites d'exposition professionnelle:

Non concerné

Substance(s) / Numéro(s) de CAS / Numéro(s) EINECS:

Hydroxyde de potassium / 1310-58-3 / 215-181-3

Tensio-actif anionique : Non renseigné

Symbole(s)-Phrase(s) R :

Hydroxyde de potassium : C, R22;R35

Tensio-actif anionique : Xi, R38;R41

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Ingestion :

Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir.
Hospitaliser.

Inhalation :

Amener à l'air frais.
Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques particuliers :

PROVINHY D.D. est ininflammable.
Cependant en présence de certains métaux (aluminium, zinc ...), dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

Moyens d'extinctions recommandés :

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions à éviter :

Aucun à notre connaissance.

Mesures de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6 MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.

Précautions concernant l'environnement :

Intervention limitée au personnel qualifié.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

Méthode(s) de nettoyage :

Petit déversement :

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant (ex. sable, sciure) et pomper dans un réservoir de secours.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Manipulation :

Ne pas mélanger avec un produit acide.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Éviter les projections en cours d'utilisation.

Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.
Maintenir l'emballage fermé.
Stocker dans un endroit propre et sec.
Tenir à l'écart des produits sensibles aux alcalins.

Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

F - Hydroxyde de potassium (100%) - VLE : 2 mg/m³ - INRS
GB - Hydroxyde de potassium (100%) - OES (15 min) : 2 mg/m³ - Health & safety commission
NL - Hydroxyde de potassium (100%) - MAC : 2 mg/m³ - IUCLID
USA - Hydroxyde de potassium (100%) - TLV-C : 2 mg/m³ - ACGIH

Équipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Porter des gants de protection à résistance chimique (type PVC).

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps :

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique (type PVC).

Mesures d'hygiène spécifiques :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.
Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

État physique: Liquide limpide

Couleur : Incolore

Odeur : Inodore

Point de gel : -5 °C

PROVINHY D.D.

Code : 0 209 2

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Point d'éclair : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions

pH pur : Non renseigné

pH à 10 g/l: 12,4+/- 0,2

Masse volumique : 1,27+/- 0,01 g/cm³

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réaction(s) dangereuse(s) :

Réaction exothermique avec les acides.

Condition(s) à éviter :

Aucune à notre connaissance.

Matière(s) à éviter :

Acides.

Métaux légers et / ou colorés.

Produit(s) de décomposition dangereux :

En présence de certains métaux (aluminium, zinc ...), dégagement d'hydrogène qui est inflammable et / ou explosif s'il prend feu.

Ces indications sont fournies pour la préparation concentrée. L'application de la préparation sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Hydroxyde de potassium (100%) : DL 50 - orale rat : 365 mg/kg - Fiche toxicologique INRS 35

Tensio-actif anionique (85%) : DL 50 - orale rat : > 2000 mg/kg - FDS Fournisseur

Hydroxyde de potassium (10%) : Irritation de la peau lapin : Corrosif. - IUCLID

Tensio-actif anionique (85%) : Irritation de la peau : Irritant - FDS Fournisseur

Hydroxyde de potassium (5%) : Irritation des yeux lapin : Corrosif. - IUCLID

Tensio-actif anionique (85%) : Irritation des yeux : - FDS Fournisseur

A l'étude des résultats de toxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 1999/45/CE :

PROVINHY D.D. n'est pas considéré comme :

- préparation nocive par contact avec la peau.

- préparation nocive par ingestion.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

- préparation nocive par inhalation, mais elle possède des propriétés corrosives dont les effets locaux sont présentés ci-dessous.

Effets locaux

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Corrosif : Provoque de graves brûlures.
Risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Tensio-actif anionique (85%) : CE 50 - 48h daphnies : >100 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif anionique (85%) : CI 50 - 72h algues : >100 mg/l - FDS Fournisseur

Tensio-actif anionique (85%) : CL 50 - 96h poissons(Oncorhynchus mykiss) : >100 mg/l - FDS Fournisseur

Hydroxyde de potassium (100%) : CL 50 - 96h poissons(Gambusia affinis) : 80 mg/l - IUCLID

DEGRADABILITE

Tensio-actif anionique (85%) : Biodégradabilité : : Facilement biodégradable. (OCDE) - FDS Fournisseur

BIOACCUMULATION

Hydroxyde de potassium (50%) : : Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Tensio-actif anionique (85%) : Log Pow : 1.3 Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Conclusion :

A l'étude des résultats d'écotoxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 2006/8/CE :
PROVINHY D.D. n'est pas considéré comme :

- préparation dangereuse vis-à-vis de l'environnement.

Autres indications :

Conforme à la réglementation concernant les détergents : Règlement (CE) N° 648/2004.

Fiche d'information sur les composants pour le personnel médical disponible sur demande écrite.

Contient :

Agents de surface anioniques < 5%

Phosphonates < 5%

Polycarboxylates < 5%

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets :

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Traitement des conditionnements :

Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

Les conditionnements ne peuvent pas être réutilisés (excepté en cas de dérogation et en conformité avec les réglementations en vigueur).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

Dénomination d'expédition :HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Classe: 8

N°ONU :1814

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger :80

Étiquette : 8

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

Dénomination d'expédition :HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Classe: 8

N°ONU :1814

Groupe d'emballage : II

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Poluant Marin :

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger :

C : CORROSIF

Substance(s) ayant donné lieu à la classification de la préparation :

5% <= Hydroxyde de potassium < 25%

Phrase(s) R - Phrase(s) S:

R35 : Provoque de graves brûlures.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S50a : Ne pas mélanger avec un produit acide.

Prescriptions nationales :

Maladies professionnelles : non concerné.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.0

DATE DE REVISION : 31/08/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Chapitre(s) modifié(s) par rapport à la version précédente :

REACH

Liste des phrases R visées aux points 2 et 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

ACGIH

FDS Fournisseur

Fiche toxicologique INRS 35

Health & safety commission

INRS

IUCLID

Historique :

Version : 3.0

Annule et remplace la Version précédente 2.2